



INFO TRANSFU

Mai 2024

Modernisation du CSE :

► MODIFICATION DU BARÈME DU QUOTIENT FAMILIAL



- Comme promis au moment des élections, les élus CFDT vont proposer à l'ensemble des élus du CSE une modification du barème du Quotient Familial.
- Ce barème existe depuis plus de 10 ans et n'avait pas évolué depuis.
- Les élus CFDT proposent cette modification afin de prendre en compte l'évolution des salaires.
- Ce barème s'appliquera à partir de 2025.
- Une communication spécifique sera diffusée avec les détails du nouveau barème.

► DÉMATÉRIALISATION DES BONS D'ACHATS



- Les premières cartes Up One commencent à être distribuées en fonction des demandes de prestation.
- En juillet, un certain nombre de cartes vont être distribuées avec la prestation Rentrée Scolaire des moins de 16 ans.
- Au plus tard, vous recevrez votre carte Up One en décembre, pour la prestation cadeau de fin d'année.

Points principaux du CSE de mai 2024

Informations de la direction :

Site de Guéret :

- La position de la direction n'a pas changé sur les objectifs définis. Pas de remise en cause de la création du dépôt de sang au CH, avec reprise de 3 personnes. Les moyens pour y parvenir sont en cours de discussion aussi bien avec le siège (Direction EFS Nationale) qu'avec le CH, aussi bien au niveau du personnel que du matériel. L'objectif de fermeture en septembre n'est plus tenable, mais plutôt pour les mois suivants (fin d'année 2024 voire début 2025).
- Une réunion entre CH, EFS et ARS est prévue le 17 mai.
- Pour le prélèvement, la fermeture suivra la fermeture du labo, pas d'anticipation à priori.

La CFDT demande à la direction d'aller plus loin que l'accord sur les réorganisations dans ce cas précis et doit l'adapter au cas de chacun et laisser davantage de temps aux personnels pour se positionner.

- IH Délivrance de Pellegrin :** situation stable, la DBTD (Département Biologie Thérapies Diagnostic) s'occupe du fonctionnement du site. Des biologistes externes à NVAQ renforcent à tour de rôle l'équipe, pour les congés notamment. Le cadre dédié à la gestion du personnel a été trouvé, c'est une personne externe à l'EFS. Elle a pris son poste mi-avril.
- Il y a une baisse de stock de CGR qui s'explique par une faible fréquentation des collectes mais aussi par une hausse des cessions par rapport au budget prévisionnel.

Points travaux :

Bordeaux :

- IH Del :** Travaux prévus pour février 2025, les modulaires devraient être livrés 2 mois avant pour installation et validation.
- Locaux de la recherche :** pour le réseau de gaz, l'offre Air Liquid a été retenue. Le déménagement dans les nouveaux locaux est prévu pour fin juin.

Périgueux :

- Sécurisation du site :** les travaux sont terminés, il reste le badgeage.
- Rampe d'accès :** travaux planifiés, du 10 au 24 juin, les équipes devront passer par une rampe provisoire. (vu avec le service HSE).

Limoges ITC :

- Changement des luminaires :** travaux à programmer, pas de dates pour le moment

Bilan des accidents de travail et des maladies professionnelles sur le 1^{er} trimestre 2024 :

- Depuis le début d'année, on compte 19 accidents de travail (14 sans arrêt et 5 avec arrêt). Aucun accident de trajet.
- 2 Maladies Professionnelles déclarées :
 - Pour la direction, il est difficile de faire de la prévention car la plupart du temps, il s'agit de cas très particuliers, et isolés.

La CFDT précise que la vétusté du matériel peut être à l'origine de maladies professionnelles, et que le turn-over joue sur les conditions de travail.

- Un problème sur les kits Macopharma a été remonté (ouverture du kit parfois difficile car le plastique est soudé fortement).
- Une commande de casses plumes pour le prélèvement est en cours.

Activités au 1^{er} trimestre :

- Le prélèvement de ST est à - 0,3% fin avril par rapport au budget.

- Le prélèvement de plasmas est à + 0,7%.
- Annulation de 1750 ST sur les 4 derniers mois.
- Les cessions de CGR baissent de - 2,2 % par rapport à l'an dernier, mais sont en hausses de + 2,1 % par rapport au budget. Sur le plan national, baisse de - 1,9% sur le 1^{er} trimestre par rapport au réel de l'an dernier, mais en hausse par rapport au budget de + 0,8%.
- Les cessions de plaquettes sont en hausses de + 4,9% par rapport au réalisé de l'année dernière.
- Les cessions de PFC sont en baisses de - 13,4% par rapport à l'année dernière.
- Les cessions au LFB sont en baisse de - 5,3% par rapport au budget.
- IH : + 5,2% par rapport à l'an dernier.
- HLA : + 8,4% par rapport à l'an dernier.

Suivi des indicateurs sur le temps de travail 2023 :

- Baisse des dépassements d'heures en IH-Délivrance, mais augmentation sur les fonctions supports.
 - Pour le prélèvement, on constate une hausse globale des dépassements, sur le temps de travail supérieur à 10h, sur le repos inférieur à 11h, sur les semaines à plus de 44h.
- Les RH vont faire un suivi auprès des responsables pour comprendre pourquoi.
- Rappel règle et application en NVAQ : la DRH ne veut pas qu'un temps partiel dépasse les 34h30 par semaine.

IH-Délivrance Poitiers :

- Compte tenu de la situation, il avait été demandé en CSE de décembre de faire un point sur l'adéquation entre l'activité du service et le nombre de personnel.
- Le document fourni n'a répondu que très partiellement à cette demande.

La CFDT a fourni à la direction des extractions de l'activité de paillasse manuelle IH du service, qui montre une très forte activité comparée aux sites de Pellegrin et Limoges.

La CFDT insiste pour avoir une étude comparative entre les effectifs et l'activité globale afin de voir s'il peut s'agir d'un problème organisationnel ou un manque de personnel.

La direction propose de travailler sur une analyse globale appelée RAISE qui apprécie le nombre de poches délivrées, le nombre de délivrance, le nombre de reprise de PSL et le nombre d'ES à approvisionner. Cette analyse permettra de comparer l'activité IH/DEL avec les autres laboratoires.

Un point est prévu pour le CSE de juin, sachant que le biologiste responsable du service est démissionnaire. Un plan d'action précis est plus que nécessaire.

Questions CFDT :

- Pour le personnel qui a choisi de créditer la JSO avec les RCV, ces derniers ont été déduits du compteur, mais pas crédité sur le compteur JSO. Quand la situation va-t-elle être régularisée ?
 - Réponse de la direction :** la direction va étudier la situation.
- De quelle manière va s'appliquer à l'EFS la loi sur l'acquisition des CP lors d'un arrêt maladie, notamment au niveau de la rétroactivité (effet automatique pour les salariés toujours présents) ?
 - Réponse de la direction :** La règle va bien être appliquée à l'EFS, mais en attente des directives du siège.
- Les blouses ne sont plus achalandées sur le site de Limoges. La direction a-t-elle connaissance d'un problème au niveau du fournisseur ?
 - Réponse de la direction :** Livraison le matin même du CSE, à revoir si le problème persiste.

LE SAVIEZ-VOUS?

LOI DU 15 AVRIL 2024 VISANT A SOUTENIR L'ENGAGEMENT BENEVOLE

Afin d'encourager le bénévolat, une loi vient proposer de nouvelles mesures concernant :

- ▶ Le Compte Personnel de Formation (CPF).
- ▶ Le don de jour de repos.
- ▶ Le prêt de main d'œuvre.

▶ COMPTE PERSONNEL DE FORMATION :

Lorsqu'on est bénévole, il existe un **Compte d'Engagement Citoyen (CEC)** qui permet d'acquérir des droits sur son CPF, sous certaines conditions : Siéger à l'organe d'administration ou de direction de l'association ou Participer à l'encadrement d'autres bénévoles.

L'association doit être à caractère (ou permettre) : Philanthropique, Educatif, Scientifique, Social, Humanitaire, Sportif, Familial, Culturel, Patrimoine artistique, Défense de l'environnement naturel, Diffusion de la culture, la langue et des connaissances scientifiques françaises.

L'objectif de cette loi, est de permettre aux bénévoles d'acquérir des droits sur leur CPF pouvant financer une formation spécifique répondant aux besoins de l'association.

Il est également possible pour les associations d'abonder le CPF lorsque le coût de la formation est supérieur au montant des droits inscrits au CPF.

▶ DON DE JOURS DE REPOS :

- Bénéficiaires :
 - ▶ Fondations ou associations reconnues d'utilité publique.
 - ▶ Certains organismes d'intérêt général.
- Principe :
 - ▶ Tout salarié, en accord avec l'employeur peut renoncer à des jours de repos non pris (déposer ou non sur son CET).
 - ▶ Ces jours non pris sont convertis en unités monétaires.
 - ▶ L'employeur verse la somme à l'organisme choisi en accord avec le salarié.
 - ▶ Seuls peuvent être cédés les jours de repos excédant les 20 jours ouvrés.
- Des décrets doivent venir préciser certaines modalités.

▶ PRET DE MAIN D'ŒUVRE VIA LE MECENAT DE COMPETENCE :

Il s'agit d'un transfert de savoir-faire d'une entreprise vers une association ou fondation reconnue d'utilité publique ou d'intérêt général (ou vers une PME de moins de 250 salariés, créée depuis moins de 8 ans).

Cela crée un lien fort entre l'entreprise et l'association et permet au salarié de s'y investir pleinement tout en restant en lien avec son établissement d'origine.

La mise à disposition du salarié est d'une durée maximale de 3 ans.

Il existe également un **Congé d'Engagement Associatif**. Il permet aux responsables d'associations de bénéficier de jours d'absence non rémunérés :

- ▶ 6 jours par an.
- ▶ Fractionnables en ½ journée.
- ▶ L'association doit exister depuis au moins 1 an.
- ▶ L'association doit être à caractère (ou permettre) : idem que pour le CEC (Cf. ci-dessus).
- ▶ Ce congé peut être pris par les Défenseurs des droits.



Délégué Syndical Central
CFDT

Benoît
LEMERCIER
06 31 52 83 77

AU TRAVAIL POUR
LE CLIMAT!
POUR UNE TRANSITION ÉCOLOGIQUE JUSTE

Délégués Syndicaux Régionaux
CFDT

Xavier
JACOB
06 71 57 98 34

Dominique
NOIRALT
06 60 48 91 51